



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-07-132

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-133

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et d'y faire les corrections.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-134

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 245 931.44 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 07-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-07-135

ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE - # 2015-01

Considérant que Côté Ouellet Thivierge inc. a effectué le paiement de 250 \$ tel quel le demande le règlement # 216 – Dérogation mineure.

Considérant que la descente de cave est existante depuis la construction originelle de la maison et que jusqu'à maintenant aucun voisin n'a émis d'avis comme quoi la construction lui posait un préjudice.

Considérant que l'administration avait auparavant désinformé le citoyen en lui déconseillant de faire une dérogation mineure.

Considérant que de refusé cette demande priverait monsieur Lebel lui causerait un préjudice important lors de sa vente pouvant même annuler la vente.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme – CCU et d'accorder la demande de dérogation mineure de monsieur Gérard Lebel soit une distance minimale moindre de 6 mètres pour une descente de cave de 2.41 mètres par 2.77 mètres tel que représenté au certificat de localisation de Michel Asselin, arpenteur géomètre, en date du 12 juillet 2011 sous le numéro 6983 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-136

DON DÉCÈS DU FRÈRE À GILLES MAILLOUX – MONSIEUR LAVAL MAILLOUX

Sur la proposition de Chantal Pelletier, les membres du conseil offrent des condoléances à monsieur Gilles Mailloux suite au décès de son frère Laval. Il est de plus résolu de donner 50 \$ à la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-137

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver les états financiers vérifiés 2014 de l'OMH tels que présentés. Les revenus s'élèvent à 112 502 \$ alors que les charges s'établissent à 306 564 \$, pour un déficit de 194 062 \$. La municipalité doit combler 10% de celui-ci, soit 19 406 \$. La municipalité devra payer un solde de 2 164 \$ pour combler la partie du déficit qui lui incombe pour l'exercice 2014 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE D'UN CITOYEN – RUE SAINT-ANDRÉ

Étant donné le peu d'information au sujet des coûts reliés aux travaux dans la cour d'un citoyen de la rue Saint-André, les élus aimeraient, avant d'accepter la demande, avoir le montant des coûts.

RÉSOLUTION N° 2015-07-138

PISTE DE VTT ET DE MONONEIGE – POURSUIVRE LES TRAVAUX

Considérant que les travaux soient encore en arrêt à cause d'une lettre que Me Massé à envoyer au Groupement Forestier de Témiscouata, au Club Quad Trans-Témis, au Club de Mononeige du Témiscouata, à la Fédération des Clubs de mononeigistes du Québec (FCMQ) et la Fédération Québécoise des Clubs Quad (FQCQ).

Considérant la perte de temps qu'occasionne l'arrêt des travaux.

Considérant le vouloir de la municipalité à continuer sans faute à finaliser la piste de VTT et de motoneige.

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser Me Moreau à envoyer une lettre pour donner l'autorisation au Groupement Forestier de Témiscouata à continuer les travaux et avec l'accord de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-139

DEMANDE DE SOUMISSION – RÉFECTION DU CHEMIN DES CHALETS – PHASE II

Considérant la continuation de la réfection du chemin des chalets.

Considérant d'avoir des plans et devis par un ingénieur.

Considérant le besoin de creuser des fossés, de refaire les ponceaux, de faire de l'enrochement, d'installer deux glissières et de faire identifier les puits de ceux qui ont leur puits de l'autre côté du chemin.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des prix pour avoir l'estimé des coûts et pour avoir des plans et devis afin de procéder aux travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Les élus ont décidé de ne pas adopter la motion municipale endossant la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme (soit l'objectif de « 10 % de tabagisme dans dix ans »).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-07-140

EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de faire des démarches pour trouver quelqu'un à l'entretien des terrains appartenant à la municipalité étant donné que le travailleur déjà en place n'a pas suffisamment de temps pour faire l'entretien du camping, des terrains de la municipalité et l'entretien paysagers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 8 JUIN 2015

Jacqueline fait un résumé de la réunion du conseil des maires du mois de juin 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

LUMIÈRES DE RUE

La directrice générale informe la population que la pose des lumières de rue devrait se faire avant la mi-août. Il y a eu un retard dans la réception de notre commande de luminaires.

RÉSOLUTION N° 2015-07-141

PUBLICITÉ INFO-DIMANCHE – DES PRODUCTEURS PARTICULIERS AU KRTB

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d’approuver l’achat d’une publicité au montant de 109.23 \$ taxes incluses pour la Pisciculture l’Ami du Pêcheur qui se spécialise dans l’élevage de sangliers, de daims et d’ombles de fontaine de Squatec.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

SÉANCE D’INFORMATION – EAU POTABLE

La directrice générale informe la population qu’il y aura une séance d’information en ce qui concerne l’eau potable suite aux récents tests d’eau qui sont non conforme.

RÉSOLUTION N° 2015-07-142

AUTORISATION DE DÉPENSE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d’autoriser les dépenses de frais de déplacement pour Francis Pelletier ou Alain Malenfant afin qu’ils puissent aller voir des camions de déneigement usagés.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

BUREAUX FERMÉS

La mairesse informe la population que le bureau municipal sera fermé du 20 au 31 juillet inclusivement.

DEMANDE DU COMITÉ DE BALLE-MOLLE

Madame Suzanne Ouellet demande aux élus s’ils peuvent installer leur banderole sur le terrain de l’édifice pour informer la population au lieu de les suspendre. Demande acceptée.

SUIVI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale informe la population que l’offre d’emploi a été affichée dans le journal Info-Dimanche, sur le site et sur le facebook de la municipalité, dans le publi-sac, sur le site d’Emploi Québec. Nous recevons les curriculum vitae avant le 31 juillet 2015.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 55.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière